

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2022		

OBJET DE LA DELIBERATION

Renouvellement du matériel technique

Délibération N° 2022-25/06-27

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Prefecture de Castelsarrasin le

Et publication ou notification le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DEGRAMONT**

**SEANCE ORDINAIRE
du 25 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juin à dix heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, M. Thomas BENECH, Mme Pierrette CANDELON, M. Christian DONNET, M. Olivier HENRY, M. Laurent DIRAT, Mme Amélie VIDALON, Mme Isabelle FAISANT, Alain UFFERTE

Absente excusée : Mme Patricia SIGAUD.

Absent : ,

Pouvoir: Mme Patricia SIGAUD a donné procuration à Mme Isabelle FAISANT.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le taille-haie à main et le souffleur doivent être renouvelés.

Il propose d'acquérir un matériel électrique sur batterie dorsale de marque STHIL, plus ergonomique et plus facile d'utilisation avec pour avantage supplémentaire d'être silencieux et sans utilisation de carburant, ce qui, compte tenu des hausses importantes de celui-ci, est à prendre en considération.

L'autonomie de ce matériel varie entre 3 et 5 heures en fonction de l'intensité du travail demandé aux machines.

La batterie supplémentaire s'adapte à tous les appareils et pourra être utilisé autant pour le souffleur que pour le taille haie.

Le coût de cet achat, suivant devis de la Société Costes Verts Loisirs de Valence d'Agen, qui accorde une remise commerciale de 5%, s'élève à 2.588,70 € H.T. se décomposent de la façon suivante :

- 553,38 € pour le souffleur à batterie STIHL BGA 200,
- 260,46 € pour le Taille haie à batterie STIHL HSA 86,
- 1.185,92 € pour la batterie STIHL AR 2000,
- 157,50 € pour AL 500 chargeur ultra rapide.

Ce remplacement est adopté à la majorité.

AR Prefecture

082-218200749-20220625-2022062527-DE

Reçu le 17/10/2022

Publié le 17/10/2022

~~Subsidiairement, Monsieur le Maire~~ souligne au Conseil Municipal l'absence de moyens d'accès sécurisés pour entretenir les parties hautes de toutes les salles tant par les employés(es) que par les occupants.

Dans ce contexte il propose d'acquérir un escabeau à plateforme suivant devis de la Société GENRIES du 6 octobre 2021 d'un montant de 977,00 € H.T., montant qui devrait légèrement augmenter du fait de la date de cette proposition.

Cette acquisition est acceptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Claude TRIFFAULT